

## Explosion des importations via les marketplaces extra-européennes : le commerce français présente 8 propositions de rupture

### CONTACTS PRESSE

#### Olivier Urrutia

Délégué général  
Tél. : 06 64 62 02 39  
[ourrutia@fca-commerce-associe.fr](mailto:ourrutia@fca-commerce-associe.fr)

#### Oscar Dassetto

Responsable de la communication  
institutionnelle  
Tél. : 01 53 95 15 61  
[odassetto@fca-commerce-associe.fr](mailto:odassetto@fca-commerce-associe.fr)

### À PROPOS

La **FCA** est l'instance représentative du mouvement coopératif et associé du commerce et des services en France. Elle représente ainsi plus de 41 000 chefs d'entreprise indépendants, 47 000 points de vente et 670 000 emplois pour un chiffre d'affaires annuel de 250 milliards d'euros.

Le **commerce coopératif et associé** est un modèle d'organisation d'entreprises en réseau qui regroupe des entrepreneurs juridiquement et financièrement indépendants au sein d'une structure centrale, le plus souvent sous forme de coopérative. Ensemble, ils mutualisent les achats, les outils de gestion ou encore la politique d'enseigne avec une gouvernance collective et démocratique, en toute indépendance.

[www.commerce-associe.fr](http://www.commerce-associe.fr)

Face à l'offensive des plateformes extra-européennes, le groupe de travail dédié du Conseil national du commerce (CNC), auquel la FCA a activement contribué, a remis officiellement son rapport le 8 juin 2026 à Serge Papin, ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat.

En 2025, près de 5,8 milliards de colis de moins de 150 euros ont été importés dans l'Union européenne. Un volume multiplié par 4 depuis 2022, dont 91 % provient de Chine. La France est particulièrement concernée par les surcapacités chinoises : 826 millions d'articles de faible valeur ont été importés dans l'hexagone en 2025, soit 2,3 millions par jour, dont 97 % en provenance de Chine. Ce sont ainsi près de 4,8 milliards d'euros qui ont été dépensés par les consommateurs français sur ces plateformes. Dans la mode, Shein et Temu ont ainsi capté à eux seuls 16 % des volumes de ventes en ligne en seulement trois ans.

Bénéficiant de soutiens publics massifs et confrontés à un marché américain désormais fermé, ces acteurs se tournent vers l'UE pour écouler leurs surcapacités industrielles. Un modèle fondé sur des prix anormalement bas et sur le contournement des règles européennes et françaises, notamment en matière de conformité.

Pour y faire face, le rapport formule 8 recommandations :

1. Créer un registre officiel de mandataires qualifiés intervenant en qualité d'opérateurs économiques responsables pour des fabricants extra-européens ;
2. Octroyer un mandat opérationnel renforcé à la Commission européenne pour contrôler et sanctionner, tout en lui imposant un cadre procédural borné dans le temps et transparent vis-à-vis des autorités de protection des consommateurs ;
3. Activer et simplifier les instruments anti-dumping de l'UE à l'encontre des plateformes extra européennes de commerce en ligne ;
4. Assouplir le levier du déréférencement par la création d'un délit de « manquements ou infractions répétés dans un délai rapproché » ;
5. Permettre à la DGCCRF de se faire passer pour un vendeur tiers afin de caractériser les contournements du modèle de place de marché ;
6. Soutenir l'approche combinant droits de douane forfaitaires et contribution harmonisée à l'échelle européenne de traitement des petits colis ;
7. Renforcer les capacités des autorités de surveillance du marché ;
8. Renforcer la prévention des risques par des contrôles en amont dans les pays d'exportation.

« La FCA se félicite du caractère offensif et innovant de ces propositions, issues d'une coopération étroite entre toutes les forces vives du commerce français, indique **Olivier Urrutia, délégué général**. Elle poursuivra résolument son action pour restaurer les conditions d'une concurrence loyale et d'un commerce souverain. »